



Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Gare des Brotteaux

14, place Jules Ferry - 69006 Lyon

Tél. : 04 37 48 22 42

<http://www.alec-lyon.org/>



Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

Tél. : 04 78 63 40 40

<http://www.grandlyon.com>



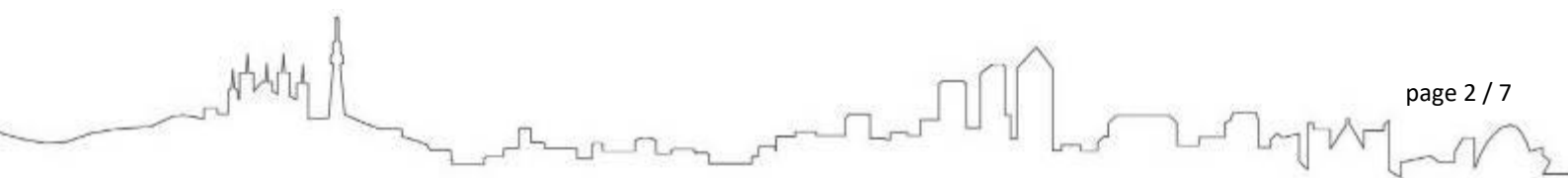
**SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR
SUR LA METROPOLE DE LYON
MODE D'EMPLOI**

**Fiche B06 – Le réseau de RILLIEUX-LA-PAPE
Version 2018**



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
Informations générales	3
Autorité compétente	3
Délégataire	3
Site internet.....	3
Périmètre de la délégation et plan du réseau.....	4
Données de production	5
Possibilité de raccordement	5
Mix énergétique réel	5
Contenu en CO ₂	5
Classement du réseau.....	5
REGLEMENT DE SERVICE	6
PERSONNE À CONTACTER	6
MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT.....	6
Documents à fournir pour une demande de raccordement.....	6
Conditions de raccordement et attentes du délégataire vis-à-vis de l'entretien / maintenance du réseau secondaire	6
MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT.....	7
Durée d'engagement	7
Coûts de raccordement	7
Tarification en vigueur	7
Taux de TVA applicable	7
ANNEXES	7





PRESENTATION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES

Nom	RILLIEUX-LA-PAPE
Année de création	1970
Longueur du réseau	Environ 20 km
Sites de production	UTVE ¹ de Rillieux-la-Pape, chaufferie bois Ambréa, Semailles

AUTORITE COMPETENTE

Nom	METROPOLE DE LYON
Coordonnées	20, rue du Lac CS 33569 69505 Lyon cedex 03
Contact	reseauxdechaleur@grandlyon.com

DELEGATAIRE

Nom du délégataire	ENGIE Cofely
Coordonnées	Direction Régionale Sud-Est Délégation CFU 59 rue Denuzière CS 50020 69285 Lyon cedex 02
Mode de gestion	Concession
Date de fin de contrat	31 décembre 2019

SITE INTERNET

<http://rillieuxlapape.reseau-chaaleur.com/>

¹ Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique des déchets ménagers



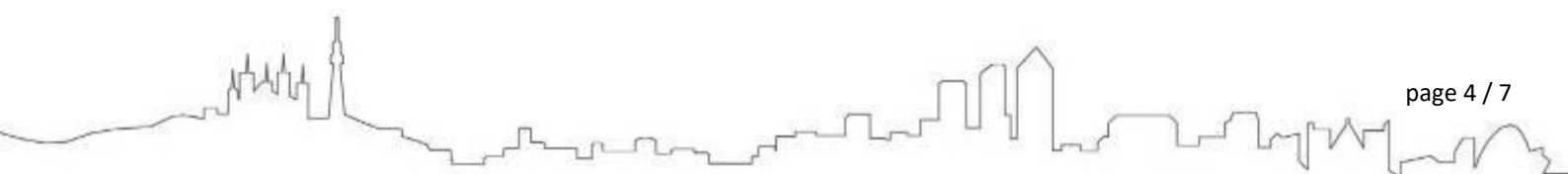


PERIMETRE DE LA DELEGATION ET PLAN DU RESEAU

Le périmètre de la délégation est précisé en vert sur le plan du réseau ci-dessous.

Le réseau existant est tracé :

- en bleu pour le réseau en eau surchauffée ;
- en rouge pour le réseau en eau chaude ;
- en orange pour l'extension Rillieux Village.



SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR
SUR LA METROPOLE DE LYON – MODE D'EMPLOI
B06 – le réseau de RILLIEUX-LA-PAPE



DONNEES DE PRODUCTION

Année	2017	
Volume de consommation	90	GWh/an
Nombre d'équivalents logements	8 300	équivalents logement

POSSIBILITE DE RACCORDEMENT

Possibilité de raccordement	Réseau en développement	Raccordement possible	Réseau saturé
	X sur secteur Rillieux-Village	X sur le reste du périmètre	X sur réseau en eau surchauffée

Fourniture de chauffage et/ou eau chaude sanitaire	CHAUFFAGE	EAU CHAUDE SANITAIRE
	X	X

Type de livraison de l'énergie calorifique	EAU CHAUDE	EAU SURCHAUFFEE
	X (en rouge sur le plan) 110°C maximum	X (en bleu sur le plan)

MIX ENERGETIQUE REEL

Année	2017						
Energie	Bois	Cogé bois	UTVE	Gaz	Cogé gaz	Fioul	Autre
Pourcentage	12 %	0 %	79 %	9 %	0 %	0 %	0 %
Taux de couverture EnR&R ²	91 %						

CONTENU EN CO₂

Valeur	57	g / kWh
--------	-----------	---------

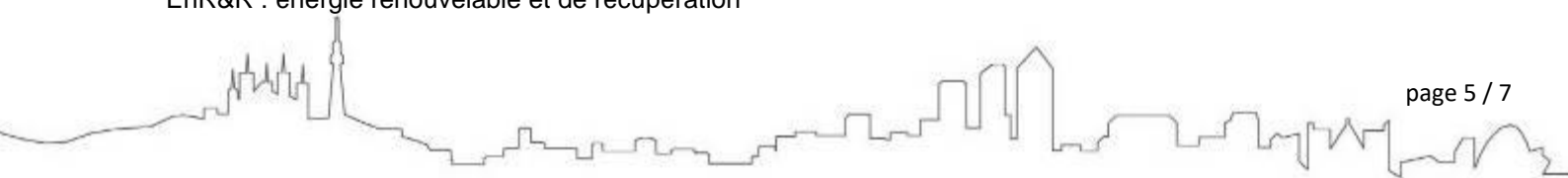
Dernier arrêté en vigueur : [Arrêté du 22 mars 2017](#)

CLASSEMENT DU RESEAU

Le réseau est-il classé ?	OUI
---------------------------	------------

Nota : En cas de réseau de chaleur classé, des zones de développement prioritaire sont définies dans le dossier de classement. Les constructions créées ou lourdement rénovées dans ces zones ont obligation de raccordement au réseau, selon les prescriptions faites dans le dossier de classement du réseau.

² EnR&R : énergie renouvelable et de récupération





REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

PERSONNE À CONTACTER

ENGIE Cofely,

Patrick Antunes

Tél: 06 74 10 60 10

Mail : patrick.antunes@engie.com

MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

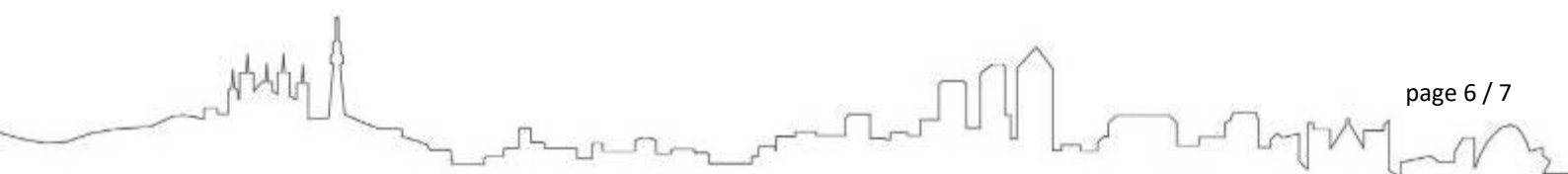
Les informations suivantes seront nécessaires, à minima :

- Nom du maître d'ouvrage
- Adresse du projet et localisation projetée de la sous-station
- Consommation annuelle estimée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire (sur la base des calculs réglementaires pour les bâtiments neufs ou éco-rénovés, ou de l'historique des 3 dernières années représentatives pour les bâtiments existants)
- Puissance nécessaire pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire
- Date souhaitée de mise en service de la sous-station

D'autres éléments pourront être demandés pour l'établissement d'une proposition technique et financière détaillée de la part du délégataire.

CONDITIONS DE RACCORDEMENT ET ATTENTES DU DELEGATAIRE VIS-A-VIS DE L'ENTRETIEN / MAINTENANCE DU RESEAU SECONDAIRE

Le guide de préconisations techniques pour le raccordement au réseau est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).





MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT

DUREE D'ENGAGEMENT

Jusqu'au 1^{er} décembre 2019.

COUTS DE RACCORDEMENT

Les coûts de raccordement sont établis selon les modalités définies dans le règlement de service, et plafonnés à 200 € HT/kW (indexés) pour le raccordement au réseau de chaleur.

TARIFICATION EN VIGUEUR

Au 1^{er} janvier 2018, la tarification est la suivante :

R1 (€HT/MWh)	33,87
R2 (€HT/kW)	37,37

Cette tarification peut évoluer (indexation des prix, renouvellement de contrat, avenant au contrat). Les demandeurs sont invités à se rapprocher de la Métropole de Lyon pour connaître les évolutions programmées.

TAUX DE TVA APPLICABLE

Coûts de raccordement	20,0 %
R1	5,5 %
R2	5,5 %

ANNEXES

Dossier de classement du réseau de chaleur

